

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE, 18 MARS 2018

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue le 18 mars 2018 à 17h30 au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, étaient présents : Mme Sandrine Reix, Mme Chantal Daigle, M. Jean Lachance, M. Jean Lapointe, M. Alain Létourneau, tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Mme Élisabeth Leclerc, conseillère, est absente.

Les avis de convocation concernant cette réunion ont été délivrés selon la loi.

Andrée Martin-Lambert, directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. APPEL D'OFFRE – VÉHICULE D'URGENCE TOUT-TERRAIN**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. APPEL D'OFFRE – VÉHICULE D'URGENCE TOUT-TERRAIN

2019-03-53

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'offrir à la population un service de sécurité incendie de proximité efficace et autonome;

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'acquérir un véhicule d'urgence tout-terrain afin d'intervenir sur l'ensemble du territoire municipal et en toutes saisons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe appuyé par Mme Chantal Daigle et résolu d'autoriser Mme Andrée Martin-Lambert, directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe à aller en soumission publique sur invitation pour l'appel d'offre concernant l'acquisition d'un véhicule d'urgence tout-terrain et d'une plateforme pour son transport. M. François Delisle, directeur du service de sécurité incendie, l'assistera pour la réalisation du devis technique.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et n'engage aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à la majorité des conseillers (ères) présent(e)s.

- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Alain Létourneau, il est 18h06.

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Pouliot, maire

Andrée Martin-Lambert, dir. gén. et
secrétaire-trésorière adjointe